

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 19 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Adjoint.

M. Jean-Baptiste CORDON, Mme Isabelle ANDRÉO, Mme Élise LEROY, M Michel LEFEUVRE, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

Mme Ludivine ALVES PEREIRA donne procuration à Mme Madeleine ABBÉ.
Mme Anne-Claude MORIN donne procuration à M Yves BRUNET.

ÉTAIENT ABSENTS : M Franck JOSSET, M Michel OLERON.

Secrétaire de séance : Mme Lydie RAMEZ.

**Délibération 1 AVENANT AU LOT 5 SERRURERIE POUR
L'ENTREPRISE PHILMETAL**

Cet avenant a pour objet d'introduire des travaux modificatifs :

- ▶ Ajustement des prestations de caillebotis sous l'auvent nord
- ▶ Fourniture d'une rampe amovible

Cette plus-value globale s'élève à la somme de 381.49 € HT.

Le présent avenant a pour effet d'introduire un prix forfaitaire en plus-value, de modifier le montant du marché, arrêté par l'acte d'engagement relatif à la mise au point du marché, comme suit :

Le montant HT du marché qui s'élevait à 2 628.27 € HT est annulé et remplacé par le montant suivant de 3 009.76 € HT.

Les conseillers acceptent cette modification et le coût supplémentaire comme indiqué ci-dessus.

**Délibération 2 DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT
PUBLIC LOCAL POUR L'EXTENSION DU
RESTAURANT SCOLAIRE**

L'extension du restaurant scolaire est en cours de réalisation. Les travaux envisagés permettront d'améliorer le fonctionnement des locaux annexes du restaurant scolaire de façon à éviter les croisements, séparer les accès livraison des accès du personnel et création du vestiaire pour le personnel avec un accès hors restaurant scolaire.

Monsieur le Maire propose de solliciter la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour un coût estimatif de travaux de 132 000.00 € HT (frais d'études inclus).

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 19 JANVIER 2023**

Le Conseil Municipal après délibération, approuve la proposition d'extension pour le restaurant scolaire et autorise Monsieur le Maire à solliciter la DSIL et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Délibération 3

PUMP TRACK

Après avoir choisi la SARL P TRACKS de Lamballe en fin d'année pour la collaboration pour le choix du parcours et sa mise en place ; Monsieur le Maire souhaite informer les conseillers du contenu des devis qui se composent ainsi :

Le projet proposé par la SARL P TRACKS fait appel à une entreprise de terrassement l'EURL YANN COUSTE qui s'occupe du décapage pour l'implantation, de l'implantation des réseaux, de la fourniture, de la pose d'un réseau EP diamètre 125, de la création de grilles sur réseau, du décapage et de l'empierrement des bandes de roulement.

Le montant du devis de l'EURL YANN COUSTE s'élève à la somme de 10 390.00 € HT.

Le SARL P TRACKS propose :

- réalisation des reliefs : 660 m² soit 57 420.00 € HT.
- Finition en enrobé : 509 m² soit 40 211.00 € HT.
- Marquage : 984.00 € HT.
- Panneau d'information : 990.00 € HT.

Il reste à la charge de la commune la mise à disposition d'un point d'eau pendant la durée des travaux et l'apport de terre végétale si besoin.

Le montant total HT s'élève à la somme de 99 605.00 €.

Le projet revient à la somme totale de 109 995.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le projet tel qu'il est défini ci-dessus.

Délibération 4

DÉCISION MODIFICATIVE
Budget lotissement « La Louvelais »

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de procéder à un réajustement budgétaire sur le budget Lotissement « La Louvelais » en section investissement et fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Investissement :		
Dépenses 3355-040		114 650.12 €
Recettes 3355-040		114 650.12 €

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 19 JANVIER 2023**

Fonctionnement :		
Dépenses 71355-042		114 650.12 €
Recettes 71355-042		114 650.12 €

Délibération 5 AGENTS RECENSEURS ET COORDONATEUR

Mesdames Sophie BRIEND, Sophie BUCHON et Messieurs Yvon BONION et Jean BRIEND ont été nommés agent recenseur et Madame MORIN Anne Claude a été nommée agent coordonnateur pour le recensement général de la population pour la période du 18 janvier au 19 février 2023.

La rémunération de ces personnes est décidée par le Conseil Municipal qui prend la décision d'une rémunération forfaitaire d'un montant brut de 1 013.00 €.

Madame Anne Claude MORIN, l'agent coordonnatrice, percevra une rémunération forfaitaire d'un montant brut de 800.00 €.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, les rémunérations des quatre agents recenseurs et de la coordonnatrice.

Délibération 6 DEVIS VOIRIE

Mme Madeleine ABBÉ fait le point concernant la route de l'Arguenon au Pont Loyer, au niveau des habitations, situées le long de la route, qui subissent des inondations lors des gros coups de pluie.

Un devis est fourni par la SARL JSTP, pour réaliser des travaux de terrassement et la pose d'enrobé afin de réduire au maximum les écoulements pluviaux, le montant de celui-ci est de 805.00€ HT.

Les conseillers, à l'unanimité, valident cette proposition.

Délibération 7 TOITURE DE L'ÉGLISE

Après le nettoyage du clocher intérieur de l'église, le personnel du service technique a constaté que plusieurs travaux devenaient nécessaires pour préserver le clocher.
Il faudrait nettoyer la couverture, effectuer quelques réparations de maçonnerie et protéger le clocher des oiseaux qui sont très envahissants et dégradent le clocher.

Plusieurs devis ont été fournis :

La SARL PRODIMAT propose du produit de nettoyage pour la toiture pour un montant de 338.10 € HT.

Une nacelle sera nécessaire pour intervenir sur le clocher et servira aussi au passage de l'entreprise SEGUIN Cyril pour des travaux de maçonnerie et couverture (pas de devis pour le moment).

Des devis pour acheter un effaroucheur à oiseaux sont proposés mais le conseil ne pense pas que cela soit efficace.

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 19 JANVIER 2023**

Le Conseil Municipal, après délibération accepte de réaliser les travaux nécessaires à la remise en état du clocher mais ne souhaite pas investir dans l'effaroucheur.

Délibération 8 **CASERNE DES POMPIERS**

Après avoir accepté de participer pour la construction de la caserne des pompiers à Jugon-les-Lacs commune nouvelle et signé la convention qui déterminait la participation financière sur 4 ans pour un montant global de 5 000.00 €.

Un avenant est proposé pour redéfinir la participation des communes.
Le financement sollicité est toujours de 5 000.00 €, mais le versement est sollicité sur 2 années soit 2 500.00 €/an.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide d'accepter ce changement et autorise M Le Maire à signer la nouvelle convention.

Délibération 9 **MAINTENANCE DU CHAUFFAGE DE LA SALLE
POLYVALENTE**

Monsieur le Maire relate tous les problèmes relatifs au chauffage de la salle polyvalente lorsqu'une maintenance de celui-ci était réalisée annuellement.

Cette maintenance est obligatoire et un nouveau devis est proposé de la part de la société THERECO pour un montant de 1 100.00 € HT pour 2 visites par an.

Un autre devis est attendu, Monsieur le Maire propose aux conseillers de l'autoriser à choisir une société pour cette maintenance dans la limite de 1 100.00 € HT par an.

Les conseillers acceptent cette proposition et l'autorisent à signer le contrat dans les conditions énumérées ci-dessus.

Délibération 10 **MATERNITÉ DE GUINGAMP**

Le centre hospitalier de Guingamp subit depuis plusieurs années des remises en cause concernant son avenir.

C'est l'Agence Régionale de Santé qui est à l'initiative de la fermeture du service maternité en avril 2023.

Un appel à la mobilisation est destiné à l'ensemble des élus costarmoricains pour se réunir le 11 février 2023 afin de signifier le refus de la disparition de l'hôpital public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient l'ouverture de la maternité de l'hôpital de Guingamp.

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 19 JANVIER 2023**

QUESTIONS DIVERSES :

RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU LOCAL

Le dossier est reporté.

SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE

Monsieur le Maire a sollicité un service de Dinan Agglomération pour obtenir des conseils concernant l'isolation du bâtiment du site des Aulnays. Il a appris que pour bénéficier du service de conseil en énergie partagée, il fallait y avoir cotisé. Il en informe les élus qui après réflexion décident d'isoler ce site sans avis et de ne pas adhérer à ce service.

FRELONS ASIATIQUES

Mme Madeleine ABBÉ s'est rendue à une réunion à Plorec sur Arguenon où elle a reçu des informations contre les frelons asiatiques, dont elle fait part aux conseillers.

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Le CFA de Ploufragan sollicite une aide pour les enfants de Bourseul qui sont en formation dans leur campus. 5 enfants sont concernés.

Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers pour ce dossier.

Le Conseil Municipal décide de ne pas participer.

DEMANDE DE TERRAIN

Monsieur et Madame GECS des administrés qui habitent au Bas Village et qui ont des petits chevaux ont sollicité le service administratif de la mairie pour connaître les terrains dont ils pourraient disposer pour y installer leurs chevaux.

Les conseillers proposent qu'ils puissent bénéficier du terrain au site des Aulnays où il y avait des chevaux avant, sous leur seule responsabilité.

Ordre du jour :

- Délibération 1 Avenant au lot 5 serrurerie pour l'entreprise PHILMETAL
 - Délibération 2 Dotation de soutien à l'investissement public local pour l'extension du restaurant scolaire
 - Délibération 3 Pump track
 - Délibération 4 Décision modificative budget lotissement « La Louvelais »
 - Délibération 5 Agents recenseurs et coordinateur
 - Délibération 6 Devis voirie
 - Délibération 7 Toiture de l'église
 - Délibération 8 Caserne des pompiers
 - Délibération 9 Maintenance du chauffage de la salle polyvalente
 - Délibération 10 Maternité de Guingamp
- Questions diverses**

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 19 JANVIER 2023

Philippe DAULY
le Maire

M Lydie RAMEZ
Secrétaire de séance

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 23 FÉVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois le vingt-trois février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoint.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, Mme Élise LEROY, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLERON, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENT : M. Jean-Baptiste CORDON.

Mme Ludivine ALVES PEREIRA donne procuration à Mme Madeleine ABBÉ.

Mme Sabrina VOISIN donne procuration à M Yann JOUAN.

Secrétaire de séance : M Yann JOUAN

Délibération 1

COMPTE DE GESTION 2022
BUDGET LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »

Concernant l'approbation du compte de gestion présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice ainsi que les pièces justificatives, considérant la régularité des opérations, déclare que le compte de gestion du budget lotissement n'appelle aucune observation.

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2022 :

EXPLOITATION :

Dépenses	186 761.67 €
Excédent antérieur reporté	251 310.18 €
Recettes	185 058.50 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE :	249 607.01 €

INVESTISSEMENT :

Réalisé

Dépenses	30 000.00 €
Déficit antérieur reporté	38 736.55 €
Recettes	183 386.67 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE :	114 650.12 €

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Compte de Gestion 2022 à l'unanimité.